

**M. Graftey:** Et ce que nous entendons de vous, c'est de l'indignation pharisaïque.

**M. Howard:** Je me demande si je pourrais parler d'un sujet tout à fait différent de celui que nous venons d'examiner?

**Une voix:** Bien.

**M Howard:** Je voudrais parler de la narcomanie, du problème des narcomanes et de ses conséquences sur la société et sur nos institutions pénales. Le nombre des narcomanes au Canada reste encore à estimer; mais je suis sûr qu'il y en a des centaines, dont la plupart résident dans la Colombie-Britannique méridionale.

Une des conséquences du besoin qu'éprouve un narcomane de se procurer les montants d'argent nécessaires pour acquérir des drogues illégales au marché noir, c'est le crime sous forme de cambriolage et d'effraction, de larcin, de vol dans les magasins, entre autres. Ce n'est pas tant que les narcomanes perdent leur équilibre mental et qu'il se développe chez eux des tendances criminelles, qu'ils ont besoin d'argent pour s'acheter des narcotiques.

Un problème qui se rattache à la narcomanie, c'est l'influence qu'elle exerce sur notre société. Certains de nos jeunes deviennent narcomanes, puis sont exploités par ceux qui les ont mis sur cette voie et qui leur extorquent leur dernier sou. Les vendeurs de drogues amènent aussi des jeunes filles à la narcomanie et les persuadent ensuite de se livrer à la prostitution afin de gagner l'argent nécessaire pour s'acheter des narcotiques et permettre aux vendeurs de réaliser ainsi des bénéfices.

Certains jeunes gens qui sont entraînés à la narcomanie se livrent au vol et au crime afin d'obtenir de l'argent pour acheter des stupéfiants. En outre, il y a la misère du narcomane qui devra peut-être passer des années en détention et le malheur qui frappe alors sa famille et ses enfants. Tout cela fait une tache bien sombre dans notre société.

Nous devrions peut-être examiner la façon dont ceux qui sont chargés d'appliquer la loi, la Gendarmerie royale et le gouvernement du Canada envisagent le problème. Le gouvernement précédent a tenté d'instituer des lois concernant la possession et l'emploi de narcotiques. Pendant des années, nous avons à cet égard adopté au Canada un point de vue analogue à celui des États-Unis et nous avons eu tendance à imposer des peines de détention et des amendes aux narcomanes. Les condamnations allaient de quelques mois passés dans une prison provinciale, à plusieurs années dans les institutions pénales relevant du gouvernement fédéral.

[L'hon. M. Pickersgill.]

**M. le président suppléant:** A l'ordre. Les députés qui sont passés derrière les rideaux voudraient-ils parler moins haut, parce qu'il est difficile d'entendre le député qui a la parole?

**M. Ricard:** Et il est tellement moins intéressant.

**M. Howard:** Je disais donc que nous avons tendance à imposer des peines de détention aux narcomanes. Voilà l'attitude que nous adoptons au Canada depuis des années. Il semble que cela n'a aucun effet préventif sur les narcomanes invétérés dont un grand nombre, après leur sortie de prison, quelques-uns le jour même de leur élargissement, cherchent une source de morphine ou d'héroïne afin de reprendre leur habitude. On trouve la preuve de l'échec de nos méthodes antérieures dans le nombre croissant de narcomanes qui sortent des rangs des adolescents d'âge scolaire. Le moment est venu de chercher une nouvelle solution au problème de l'abus des stupéfiants.

Une des premières choses à faire serait d'éliminer ce qu'il y a de pire dans la libre entreprise, c'est-à-dire l'élément de lucre du commerce des drogues. Si la possession de drogues n'était pas illégale, le marché clandestin où les drogues se vendent à des prix exorbitants pourrait être aboli. Les narcomanes n'auraient pas besoin de commettre des crimes afin d'obtenir l'argent nécessaire à l'achat de drogues. La tendance des trafiquants de drogue à gagner les jeunes à l'abus des stupéfiants pour les amener ensuite au crime ou à la prostitution qui leur rapporterait des bénéfices n'existerait pas. Nous pourrions résoudre le problème mieux que nous l'avons fait dans le passé.

Peu après son entrée en fonctions le ministre de la Justice a exposé en public ses idées sur la narcomanie et la nécessité d'envisager le problème sous l'angle humain, sous un angle nouveau et différent de celui qui nous préoccupait dans le passé. Nous félicitons le ministre d'avoir exprimé ces opinions, ces idées et ces espoirs au sujet de la nécessité d'une ligne de conduite officielle et statutaire différente concernant les toxicomanes. J'aimerais certes,—comme bien d'autres députés, j'en suis sûr,—que le ministre puisse donner au comité à ce moment-ci un rapport récent du progrès de ses idées et de ses opinions pour ce qui est de l'établissement de cliniques, hôpitaux ou autres institutions semblables pour toxicomanes, et dire aussi, s'il le peut, quand, selon lui, nous pourrions être témoins de l'établissement officiel de ces institutions, quand seront prises des dispositions officielles sous forme